

DAVID BLATTES

De: JSVA - DDCS 34 emis par LAPEYRONIE Hélène - DDCS 34/PJSEP/MPS <ddcs-jsva@herault.gouv.fr>
Envoyé: vendredi 2 avril 2021 16:20
Objet: AGENCE NATIONALE DU SPORT - CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2021- PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX
Pièces jointes: 2021_guide_le_compte_asso_completer_les_informations_administratives.pdf; 2021_guide_le_compte_asso_creeer_son_compte.pdf; CERFA 15059 - Fiche Bilan actions financées ANS 2020 UNE FICHE PAR ACTION-1.pdf; 2021 - Liste des territoires prioritaires QPV - ZONES RURALES - ZRR HERAULT - CONTRATS DE RURALITE.pdf
Indicateur de suivi: Flag for follow up
État de l'indicateur: Avec indicateur



A l'attention de Mesdames et Messieurs les présidents des comités départementaux.
A l'attention de Mesdames et Messieurs les présidents des clubs sportifs de l'Hérault.

L'AGENCE NATIONALE DU SPORT reconduit sa campagne de financement pour l'année 2021 à l'attention de mouvement sportif.

Cette campagne se présente toujours sous 2 formes :

- Les subventions concernant vos actions traditionnelles, s'inscrivant dans les **PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX (PSF)**, gérées directement par vos fédérations respectives.
Vous avez dû ou allez recevoir prochainement les notes de cadrage relatives à chaque discipline, ainsi que les codes d'accès spécifiques à COMPTE ASSO.
Veuillez vous rapprocher de vos comités, ligues ou fédérations afin de recevoir l'ensemble des informations nécessaires.
- les subventions spécifiques s'inscrivant dans les **PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX (PST)**, relatives à la Note N° 2021-DFT-01 du 11 février 2021 de l'Agence, et toujours gérées par les services déconcentrés de l'État:

La mise en place des PST comprend :

- **le soutien à la professionnalisation du mouvement sportif via l'emploi et l'apprentissage**
- **les aides aux associations touchées par la crise via le fonds territorial de solidarité**
- **le renforcement du plan « prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique**
- **l'accompagnement au déploiement des PST dont :**
 - le soutien des actions hors PSF menées au plan local par les associations du réseau Loisirs, les Centres médico-sportifs (CMS), les associations œuvrant dans le domaine de

Vos demandes devront être déposées dans "COMPTE ASSO" **à partir du 3 avril jusqu'au 10 mai 2021**

FICHE HERAULT (numéro 161)

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>







Avant toute demande, veuillez vérifier les données administratives de votre association (RIB, siège social, adresse mail de contact, documents AG, comptes approuvés etc...)

Vous pouvez vous référer aux guides Compte Asso "Créer Son compte" et/ou "Compléter mes informations administratives" en PJ.

Concernant les projets éligibles, vous trouverez toutes les informations nécessaires ainsi que les cahiers des charges à partir du lien suivant:

<https://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-associations/Sport/Campagne-2021-Subventions-de-l-Agence-Nationale-du-Sport-ANS>

Des fiches thématiques seront également consultables et téléchargeables pour chaque type de subvention.

-  1-20210318_note_cadrage_occitanie_ANS-PST_2021_VF
-  2_20210318_fiche_emploi_apprentissage_VF
-  3-20210318_fiche_plan_prevention_noyade_JAN_AA_VF
-  4-20210318_fiche_fonds_de_solidarite_VF
-  5-20210318_fiche_Autres_actions_(hors_PSF)_VF
-  2021 - Liste des territoires prioritaires QPV - ZONES RURALES - ZRR HERAULT

Concernant vos demandes de subvention "EMPLOIS" et "APPRENTISSAGE":

Afin d'anticiper vos projets, vous pouvez d'ores et déjà constituer le dossier qui vous sera demandé pour l'instruction de votre demande et qu'il faudra inclure dans les documents relatifs à la demande de subvention (regroupés dans un fichier ZIP par exemple)

Vous pouvez également contacter Stéphane LIGER, référent emploi à l'adresse suivante stephane.liger@herault.gouv.fr

=> Pour les projets EMPLOI :

- Une note d'opportunité précisant l'intérêt de cette création,
- Un projet de fiche de poste,
- Un projet de contrat de travail,

- Un plan de financement sur **3 ans** pour les emplois ANS, et **2 ans** pour les emplois "1 jeune 1 solution"
- Une copie du diplôme et de la carte professionnelle s'il s'agit d'un emploi d'éducateur sportif.

=> Pour les projets APPRENTISSAGE (**réservés aux apprentis de + de 26 ans**):

(les autres contrats d'apprentissage pouvant être éligibles aux mesures gouvernementales en vigueur)

- Une note d'opportunité précisant l'intérêt du recrutement d'un apprenti,
- Un projet de fiche de poste,
- Un projet ou le contrat d'apprentissage précisant le diplôme préparé.

Concernant vos demandes de subvention "J'apprends à nager et Aisance Aquatique":

Le SDJES travaille sur un plan départemental de prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique. L'Agence nationale du Sport consacre des crédits au déploiement de ce plan, qui vise à accompagner les actions menées en matière d'apprentissage de la natation et d'apprentissage de l'aisance aquatique, autour de deux dispositifs :

1. le dispositif « J'apprends à nager » pour soutien des stages d'apprentissage de la natation pour les enfants de 6 à 12 ans ne sachant pas nager, résidant prioritairement dans les zones carencées (quartiers de la politique de la ville [QPV] et zones de revitalisation rurale [ZRR]) ;
2. le dispositif « Aisance aquatique » s'articule autour de 2 volets :
 - a. pour la mise en place d'actions d'apprentissage de l'aisance aquatique à destination d'enfants de 4 à 6 ans (participation à une formation AA obligatoire);
 - b. pour l'organisation de formations à l'enseignement de l'aisance aquatique (appel à projet national différent). Le CREPS de Montpellier et la ligue Occitanie de natation ont été retenus en 2020 et seront en mesure de conduire des formations dans les prochaines semaines.

Afin d'échanger sur la mise en œuvre de vos actions et leur financement et pour tout renseignement sur cette thématique, vous pouvez contacter

Guillaume Dechavanne, conseiller référent : guillaume.dechavanne@herault.gouv.fr

Concernant le bilan des actions ANS financées en 2020 (hors EMPLOI):

[sous CERFA 15059 en PJ](#)

- Pour les associations ayant obtenu une subvention ANS dans le cadre des **PSF** en 2020 (auprès de votre fédération)

=> joindre le CERFA bilan 15059 dans COMPTE ASSO lors de votre prochaine demande ([1 fiche par action](#))

- Pour les associations ayant obtenu une subvention ANS dans le cadre des **PST** en 2020 (auprès des services de l'État)

concernant les thématiques Apprentissage, J'apprends à nager, Fonds de solidarité, Plan régional de santé...

=> Transmettre le compte rendu financier de l'action à helene.lapeyronie@herault.gouv.fr ([1 fiche par action](#))

=> **ET** Joindre le CERFA bilan 15059 dans COMPTE ASSO en cas de nouvelle demande. ([1 fiche par action](#))

Enfin, vous trouverez en PJ la liste des territoires prioritaires fixés par l'ANS (QPV, ZRR, Contrats de ruralité)

En cette période de crise sanitaire, le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) est

évidemment toujours joignable afin de vous accompagner au mieux et reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous invitons à privilégier les demandes par courriel sachant que vos contacts pour l'ANS sont :

Référente administrative : Hélène LAPEYRONIE helene.lapeyronie@herault.gouv.fr

Référent emploi : Stéphane LIGER stephane.liger@herault.gouv.fr

Référent prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique, J'apprends à nager: Guillaume DECHAVANNE guillaume.dechavanne@herault.gouv.fr

Pour toute autre question, merci d'adresser un mail à la boîte du service ddcs-jsva@herault.gouv.fr en indiquant dans l'objet la référence "ANS".

Nos boîtes de messagerie sont en cours de migration vers l'éducation nationale, nous ne manquerons pas de vous les communiquer, cependant nous conservons l'accès aux anciennes boîtes.

Cordialement.

PS: Merci aux comités départementaux de relayer l'information auprès de leurs structures, certaines n'étant pas dans nos listes de diffusion.



Direction des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale de l'Hérault
(DSDEN 34)

Service Départemental à la Jeunesse, à
l'Engagement et aux Sports (SDJES)

Laurence COLLAS

Inspectrice de la jeunesse et des sports
Cheffe de service

Tél : 04 67 41 72 76

DSDEN34 – SDJES - Rue Serge Lifar – CS 97378 – 34 184 MONTPELLIER cedex 4